

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

KALKEN Frans, van, *L'Université Libre de Bruxelles*, Bruxelles : Impr. de l'Office de publicité, 1954.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2009/a671639_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par **l'Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

FRANS VAN KALKEN

Professeur honoraire de l'Université libre
de Bruxelles

L'Université Libre de Bruxelles



L'Université Libre de Bruxelles

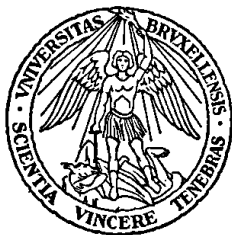


THÉODORE VERHAEGEN
Fondateur de l'Université.

FRANS VAN KALKEN

Professeur honoraire de l'Université libre
de Bruxelles

L'Université Libre de Bruxelles



L'Université Libre de Bruxelles

La Révolution de 1830 avait été basée sur le principe de l'Union des oppositions. Malheureusement, la clé de voûte de l'Unionisme présentait une fissure : aucun des contractants du pacte n'avait donné une définition de ce qu'il entendait par la Liberté! Il en résulta que nos premiers gouvernements, si alertes en ce qui concernait la confection de nos lois organiques : pouvoir judiciaire (1832), loi communale et loi provinciale (1836), demeurèrent singulièrement inertes en matière d'organisation de l'enseignement. A ses trois degrés, celui-ci frisait l'état d'anarchie.

Aussi, lorsque, le 10 juin 1834, l'Épiscopat belge créa une université catholique à Malines (1)*, la surprise fut-elle générale et l'inquiétude grande dans les milieux libéraux. Mgr De Ram, premier recteur magnifique, affirmait loyalement que la nouvelle université « lutterait de toutes ses forces ... pour défendre la religion, ... pour dévoiler les hérésies..., » bref, « pour faire accueillir toute doctrine émanant du Saint-Siège apostolique et pour faire répudier tout ce qui ne découlerait pas de cette source auguste! »

Or, à ce moment, la Papauté venait de déclarer une nouvelle fois qu'elle n'admettrait jamais les libertés modernes. L'Encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI, en 1832, stigmatisait les libertés de la presse, des opinions et de conscience. Elle avait profondément troublé les nombreux partisans de Lamennais en Belgique.

La riposte vint avec la force d'un coup de massue. L'initiative de l'Épiscopat intéressait toute la Belgique, car l'idée d'une université unique avait de nombreux partisans. Lesbroussart, notam-

(*) Pour les notes, voir page 28.

ment, administrateur de l'Instruction publique, penchait fort vers l'institution d'une seule *Alma mater*, dans la capitale, avec des Facultés disséminées dans le pays. L'avocat bruxellois Théodore Verhaegen, esprit combatif, hostile à toute alliance avec les catholiques et en qui l'on voyait un des futurs chefs du libéralisme, conçut l'idée de créer un centre d'études supérieures à Bruxelles (2). Déjà sous Napoléon, la capitale avait été un centre scientifique apprécié et de jeunes savants comme Quetelet, de fins lettrés comme Lesbroussart et Sylvain Van de Weyer, y avaient donné des cours publics.

Verhaegen jouissait d'un grand crédit au sein de la franc-maçonnerie. Le 24 juin 1834, lors de la fête solsticiale rituelle de la Loge Les Amis Philanthropes, il développa les grandes lignes de son projet : il convenait d'empêcher l'Église « d'éteindre les lumières du siècle ». Il fallait de toute urgence « combattre de front le fanatisme et le saper dans ses fondements ». Puisque les Loges s'intéressaient aux œuvres d'enseignement, elles se devaient de diriger « une instruction pure et morale » et de fonder une Université libre « servant de contrepoids à l'Université dite catholique ». Un serment couronna ce discours ; des listes d'adhésions se couvrirent de signatures. Baron, futur secrétaire de l'Université, mit à son tour l'accent sur le caractère fondamental du projet de Verhaegen : « combattre l'intolérance et les préjugés et répandre les doctrines d'une saine philosophie ».

La création de l'U.L.B. eut donc un caractère très net. En un temps où le Saint-Siège continuait à redouter, presque autant qu'au XVII^e siècle, les dangers que le progrès scientifique pouvait faire courir à la solidité de la foi, Verhaegen entendait « laisser à tout le corps enseignant le droit d'exposer, d'enseigner sa doctrine scientifique d'après les seules prescriptions de la science, sans chercher ses inspirations dans des influences extérieures ». En un temps où, malgré les réactions de Joseph II, de Napoléon et de Guillaume I^{er}, l'Épiscopat prétendait maintenir son ancien privilège d'intervenir dans toutes les manifestations de la vie privée et publique, Verhaegen voulait que l'U.L.B. fût indépendante, tant à l'égard du pouvoir politique que du pouvoir religieux. Rien d'étonnant à ce que cet acte de foi ait enflammé

les Rogier, les Lebeau, les Defacqz, les De Brouckère, tout le parti libéral. La régence de Bruxelles, municipalité dirigée par le bourgmestre Rouppe, offrit à la jeune université de s'installer, en attendant mieux, dans les locaux de l'ancien palais de Charles de Lorraine, musée et centre de conférences désaffecté. La séance solennelle d'inauguration eut lieu dans la Salle Gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, le 20 novembre 1834, seize jours après l'ouverture de l'Université de Malines. Devant la nouvelle institution d'enseignement supérieur s'ouvraient trois avenues ensoleillées : celle de la recherche libre, celle de l'enseignement libre, celle de la libre discussion.

* * *

Cette entreprise, fondée dans l'enthousiasme et la hâte de l'improvisation, avait quelque chose de paradoxal. Elle débutait avec un capital de quarante-cinq mille francs et allait connaître aussitôt les déficits et les sacrifices. Bruxelles avait quatre Facultés (Philosophie et Lettres, Droit, Sciences et Médecine) — deux de plus qu'à Louvain — mais elle ne comptait que trente-huit professeurs et nonante-six étudiants ! L'État, qui, dans l'entretemps, avait créé les Universités de Gand et de Liège (loi De Theux de 1835), se refusait à faire figurer des professeurs de Bruxelles au jury central, lequel devait examiner les étudiants venus des quatre Universités. En 1842, au cœur de l'hiver, le Cabinet Nothomb — qui comprenait cependant quelques libéraux, mais combien timides — eut la cruauté d'expulser tambour battant l'Université de l'ancien musée, devenu propriété de l'État. La Ville de Bruxelles se hâta de donner asile à sa protégée dans les locaux désaffectés de l'ancienne Cour d'Assises, rue des Sols, à l'emplacement du palais du cardinal Granvelle. Professeurs et étudiants réussirent ce tour de force de transférer en trois jours leurs Lares et leurs Pénates vers les nouveaux bâtiments. Comme, sur ces trois jours, deux étaient fériés, les cours ne furent interrompus que pendant vingt-quatre heures !

Bruxelles, comme Louvain, rêvait de se situer en dehors de tout « esprit de parti ». Espoir assez fallacieux en ces temps où notre vie politique n'était qu'un long combat, où les jours d'élec-

tions étaient des jours de bataille et où les deux Universités libres étaient considérées comme des citadelles spirituelles. Au cours de séances solennelles, l'Université de Bruxelles confia à ses professeurs les plus réputés le soin d'exposer au public que son enseignement ne conduisait ni à l'athéisme, ni au panthéisme. En 1856, naquit la grande « querelle des professeurs ». Deux titulaires de chaires à l'Université de Gand, MM. Brasseur et Laurent, eurent à défendre la liberté de la cathèdre contre une vigoureuse offensive des évêques de Gand et de Bruges. Très surexcités, ces derniers qualifièrent les fondateurs de l'U.L.B. — entraînés dans la bagarre bien malgré eux — d'« hommes pervers ... ouvrant à la jeunesse une source de maux incalculables ». Comme il convenait, en ces temps où la Crosse affrontait quotidiennement le Maillet, ils rappelèrent que l'Université de Bruxelles était « l'émanation d'une société secrète qui se couvrait de mystère ». Avec une magnifique ardeur, Théodore Verhaegen se précipita dans l'arène. Non, son Université n'était pas un antre de perdition, elle était le temple de la tolérance et de la liberté. Elle avait « pour Instrument, la Raison; pour Antithèse, la Foi aveugle; pour Méthode, la Libre Discussion! » (3)

* * *

Quoi qu'il en fût, l'U.L.B. avait acquis ses droits de cité. A juste titre, Verhaegen pouvait dire : « Le bon sens du pays a fait de l'Université libre une institution nationale » (5 octobre 1857). Un peu improvisé dans son recrutement premier, le corps professoral n'en constituait pas moins une élite. Et la rigueur dans le recrutement allait s'accroître par la suite. Dès le début, les cinq septièmes des récipiendaires réussissaient leurs épreuves devant un jury central peu suspect d'indulgence. Dès 1836, l'Université avait créé une section de notariat; dès 1842, une École de pharmacie.

Théodore Verhaegen était mort stoïquement, terrassé par une angine, le 8 décembre 1862. Trois ans plus tard, le 9 octobre, l'Université libre de Bruxelles lui rendait un solennel hommage et lui élevait une statue, œuvre sincère, ressemblante, due au

ciseau de Guillaume Geefs. Verhaegen avait éprouvé pour son Université une « sollicitude instinctive et pour ainsi dire naturelle ». Jamais celle-ci n'oublierait les sentiments de gratitude qu'elle lui devait. C'est en cette même année 1865 que furent inaugurés les bâtiments de la rue des Sols. Ils n'étaient guère conçus d'une manière pratique mais tout au moins représentaient-ils un énorme progrès sur les installations de fortune dans lesquelles il avait fallu jusqu'alors vivre. La façade, due à l'architecte Trappeniers, était lourde mais ne manquait pas de grandeur. L'Université en a conservé l'image dans son actuelle salle du Conseil.

Les lois organiques de l'enseignement supérieur avaient successivement placé l'Université devant de nouveaux problèmes. La loi de 1849 avait créé le grade d'élève universitaire, préalable à l'accès à l'enseignement supérieur. Elle instituait l'inscription aux cours et l'obligation d'y assister. Verhaegen n'aimait pas beaucoup tout ce qui pouvait faire obstacle à l'entrée dans sa chère Maison. « Il n'y a déjà en Belgique », disait-il, « que trop d'examens. Une grande partie du pays examine l'autre partie ». Il obtint la suppression du graduat en 1855. De fait, c'était une épreuve de caractère encyclopédique, au succès de laquelle on sacrifiait la valeur de l'enseignement proprement dit depuis la Troisième des athénées.

Comme il fallait le prévoir, la simple production d'un certificat d'humanités provoqua un afflux d'étudiants médiocres, afflux que le ministre Rogier endigua en 1861 en restaurant le graduat. Une autre mesure avait mis l'enseignement supérieur en péril. Dans le but louable de décongestionner les programmes, on avait, en 1857, créé des cours à examens et des cours à certificats. Parmi ces derniers figuraient des enseignements d'une importance capitale, tels que l'histoire, la littérature française, la physiologie et l'anatomie comparée!

Malgré ces tribulations, communes d'ailleurs à nos quatre établissements d'enseignement supérieur, l'Université de Bruxelles continuait à se développer. En 1873, le nom de Nicolas Schmit et de quelques-uns de ses amis s'associait à la fondation de l'École polytechnique. La loi organique de 1876, s'inspirant du goût de

plus en plus répandu en Allemagne et dans certaines universités françaises pour l'enseignement pratique, amenait une véritable rénovation (4).

Nous voici arrivés à l'époque des laboratoires et des séminaires. Comme ses sœurs, l'Université de Bruxelles n'avait pas attendu l'intervention de la loi pour entrer dans cette voie. En 1865, un laboratoire avait été inauguré à l'École de pharmacie. Quatre ans plus tard, l'illustre professeur Rommelaere organisait un cours pratique d'anatomie. Non moins célèbres, Paul Héger et Louis De Roubaix mettaient sur pied, l'un des exercices pratiques de physiologie, l'autre un petit musée d'anatomie. La grande École des médecins bruxellois s'illustrait dans les cliniques des hôpitaux. Du côté des Lettres, Léon Vanderkindere et Martin Philippon mettaient l'étudiant en contact avec le document et l'in-folio, dans leurs séminaires du Moyen Age et des Temps Modernes.

La loi du 10 avril 1890 amplifia cette féconde orientation. Rappelons qu'elle multiplia les cours pratiques et établit le régime des thèses ou dissertations doctorales. L'Université de Bruxelles allait aussitôt créer un Conseil Académique, spécialement chargé d'améliorer l'organisation et la qualité des études. Le doctorat spécial allait jouer le rôle de l'actuelle agrégation de l'enseignement supérieur.

Ce bel enthousiasme n'aurait cependant pu se maintenir si n'était intervenue, juste à temps, l'action bienfaisante des mécénats. On ne peut poursuivre un effort lorsque les rayons des bibliothèques sont vides et les laboratoires soutenus au jour le jour par des moyens de fortune. Il faut garder le souvenir de Lucien Anspach, animateur de notre humble premier Institut de Mécanique. Il faut admirer Léo Errera, créant en 1884 son Institut dans deux chambres-mansardes des locaux du Jardin Botanique. Mais tout cela tenait du prodige et l'Université, « miracle permanent », aurait dû fermer ses portes si l'épanouissement du capitalisme, si l'intérêt croissant des chefs d'entreprise ne s'était porté vers les divers développements de la spécialisation scientifique et vers son élément de base : le progrès de la culture générale.

Inaugurant la série de ses somptueuses libéralités, Ernest Solvay, industriel, savant, sociologue et philanthrope, va lui faire don de l'Institut de Physiologie, en 1893. La même année, Raoul Warocqué va mettre à sa disposition les crédits nécessaires pour la construction d'un Institut d'Anatomie. Alfred Solvay, Georges Brugmann, Fernand Jamar et le baron Lambert vont la doter d'un Institut d'Hygiène, de Bactériologie et de Thérapeutique. Ces instituts, construits dans un style austère, aujourd'hui assez démodé, avaient été groupés au Parc Léopold. Lors de leur inauguration officielle, en 1895, les contemporains eurent l'impression d'assister à une seconde fondation de l'U.L.B. et de se trouver au centre même du rayonnement de ses activités futures.

L'œuvre fut complétée par deux créations d'Ernest Solvay : l'Institut de Sociologie (1902), dont le premier directeur allait être le savant Emile Waxweiler, et l'École de Commerce (1904). Cette dernière devait progresser parallèlement à la jeune École des Sciences politiques et sociales. Il y a quelque chose d'émouvant dans le fait que, déjà en 1834, les fondateurs de l'Université avaient ébauché la création d'un enseignement des sciences morales et politiques.

Magnifiques furent — en 1909 — les fêtes du soixante-quinzième anniversaire. Les conférences des professeurs Gustave Lanson, Félix Le Dantec, Henri Poincaré prouvèrent que l'Université de Bruxelles sortait des voies premières, nécessairement un peu étroites, pour s'élever au niveau européen. Associée à l'enthousiasme pour le docteur Rommelaere, président du Conseil d'administration, et pour le recteur Paul Errera, la gratitude envers Théodore Verhaegen et son groupe de fondateurs éclata avec une filiale ferveur. Je me souviens comme si c'était d'hier de l'ovation qui accueillit le recteur lorsque, évoquant l'action discrète d'un groupe d'amis de l'U.L.B. présidé par Charles Buls, ancien bourgmestre de Bruxelles, groupe dans lequel figuraient les noms des familles Errera, d'Ernest Solvay et de Raoul Warocqué, il dit en souriant, faisant allusion au nombre de millions recueillis : « Ce n'est pas par un triple mais par un quadruple ban qu'il faut exprimer notre gratitude ! » (5).

* * *

Revendiquant dès 1855, par la voix du professeur Auguste Orts, « ce à titre de patrimoine propre et presque exclusif, ... le droit de tout dire pour le bien et pour la science », l'U.L.B. n'allait-elle pas se laisser dominer par l'esprit de parti? Le comte Goblet d'Alviella, ancien recteur, soulignait ce danger en 1909 : « émettre, dans un pays comme le nôtre, la prétention si naturelle de baser exclusivement l'enseignement sur le libre examen, c'est pour ainsi dire faire acte de parti ».

J'ai vécu un demi-siècle au contact de mon Université, d'abord comme étudiant, puis comme professeur. Je crois pouvoir affirmer que, vivant dans un climat de combat, elle ne fut cependant jamais l'instrument exclusif d'une politique. Au début de ce siècle, je l'ai connue dans les plus pénibles moments de la lutte partisane. Le cri de ralliement : « A bas la calotte! » s'y entendait quotidiennement et le *Chant des Étudiants* de Georges Garnir était particulièrement cher à la jeunesse pour son vigoureux anti-papisme. Mais il ne faut pas perdre de vue combien dure fut, pour ceux de l'opposition, la période qui s'étendit de 1884 à 1914. La campagne en faveur du suffrage universel, avec ses péripéties multiples, n'était pas faite pour calmer les esprits. Cependant, — jamais je ne cesserai de le dire — cette splendide équipe de professeurs de toutes les Facultés, dont je voudrais pouvoir évoquer ici tous les noms, savait faire le départ entre la conviction politique personnelle et l'enseignement en cathèdre. Ce témoignage vaut aussi bien pour l'historien Léon Vanderkindere, l'helléniste Alphonse Willems, le sociologue Hector Denis ou le juriste Adolphe Prins que pour les professeurs du groupe des sciences et de la médecine Auguste Lameere, Jean Massart, Paul Héger, Albert Brachet ou Jules Bordet. Aux jurys mixtes d'examens comme au sein des sociétés savantes, leurs relations avec leurs collègues d'autres convictions étaient excellentes. Si l'enseignement de l'U.L.B. eut été basement imprégné d'esprit de déformation comme on l'entend dire parfois, comment expliquer la présence sur ses bancs de quelques jeunes gens qui allaient dans la suite prendre place au premier rang des leaders et des ministres appartenant au parti catholique?

Une dernière considération s'impose avant de quitter cette

période déjà lointaine : l'évolution démocratique de l'Université. Le terme de « libre examen » était de plus en plus employé. Sans qu'il y ait à ce sujet une certitude, il est permis de croire qu'il dut sa vogue au désir croissant des jeunes libéraux, dits progressistes, de comparer leurs efforts à ceux des Gueux du XVI^e siècle. La libre recherche scientifique pratiquée par les chercheurs les amenait à les comparer à Érasme et aux exégètes qui s'étaient jadis voués à la tâche d'interpréter librement les Saintes Écritures. Il ne s'agissait plus seulement de refuser d'accepter les dogmes au titre de vérités indiscutables. La science revendiquait « une liberté égale assurée aux systèmes les plus divergents, à la seule condition qu'ils aient acquis droit de cité dans le domaine de la Science » (discours de rentrée de l'administrateur-inspecteur Charles Graux en 1892).

Ces paroles résultaient d'un conflit qui avait mis aux prises, à la Faculté de philosophie et lettres, le professeur spiritualiste Guillaume Tiberghien et un jeune savant formé à l'école déterministe de Wundt, Georges Dwelshauwers (1890).

Puis vint l'affaire Élisée Reclus. L'illustre géographe, nommé agrégé par la Faculté des Sciences en 1892, avait proposé, deux ans plus tard, de commencer ses conférences, retardées par la rédaction de sa *Géographie Universelle*. Or, Reclus, penseur idéaliste, avait fait une profession de foi anarchiste en un temps où les attentats se multipliaient. Le Conseil d'Administration, alarmé, pria Reclus d'ajourner sa visite. La liberté scientifique allait-elle être sacrifiée à des motifs d'opportunité politique? C'était ce que redoutait le recteur Hector Denis. Le conflit s'envenima et aboutit à une sorte de schisme : la création de l'Université Nouvelle orientée vers l'Extrême-Gauche (6).

En fait, ces incidents n'étaient que des aspects de la lutte entre le jeune libéralisme et le conservatisme doctrinaire. Des conflits aigus mirent aux prises l'administrateur-inspecteur et le recteur, le Conseil d'Administration, choisi par cooptation, et le corps professoral. C'est alors que l'on introduisit au Conseil, à côté des membres dits permanents (élus pour dix ans mais avec mandat renouvelable) le recteur, le pro-recteur, l'ancien recteur et un délégué par Faculté. Après la retraite de Charles Graux, en

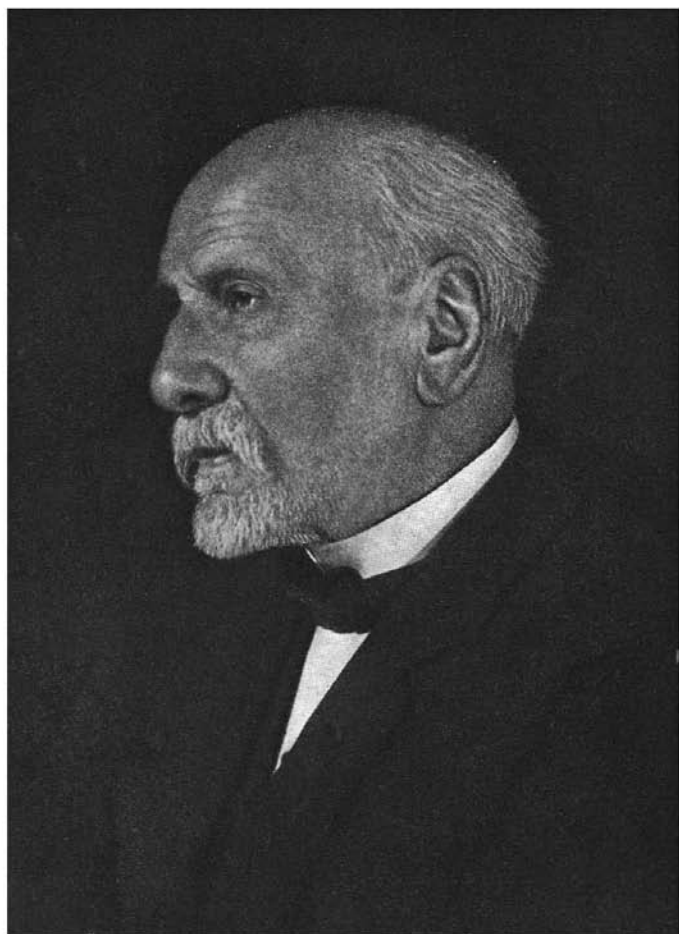
1907, la fonction d'administrateur-inspecteur disparut. Le nouvel administrateur limita ses activités au budget et à la vie matérielle de la Maison. Un Bureau de l'Université contribua à rendre de plus en plus aisées les relations entre les membres permanents du Conseil et les mandataires du corps professoral.

* * *

Un élan fraternel rapprocha nos quatre Universités dès le début de la première guerre mondiale. Un des derniers actes du rectorat du docteur Jean Demoor fut de présenter des condoléances et des paroles de sympathie au recteur magnifique de l'Université de Louvain, Mgr Ladeuze, lors de la catastrophe qui ravagea la vénérable *Alma Mater* brabançonne. Mgr Ladeuze vint en personne remercier le nouveau recteur de l'U.L.B., M. Léon Leclère.

On sait que les Universités belges, ne voulant pas dispenser leur enseignement à quelques privilégiés alors que la jeunesse accomplissait au front son devoir patriotique, fermèrent leurs portes de 1914 à 1918. Près de neuf cents professeurs, chargés de cours, assistants, étudiants et anciens étudiants défendirent avec honneur le sol de la patrie et le prestige national. Nonante-neuf d'entre eux tombèrent au champ d'honneur. Condamnés à l'inaction, le corps professoral et le Conseil d'Administration firent cependant entendre leur voix lors des déportations d'ouvriers vers l'Allemagne, en 1916, et lors de l'offensive des activistes, en 1918. Plusieurs fois, le pouvoir occupant réclama la réouverture de notre Université. Essayant refus sur refus, le gouverneur civil von Zandt émit l'opinion désabusée que « l'on pouvait bien amener l'âne à la rivière mais qu'il n'était pas possible de le forcer à boire! »

Le président du C.A., le Dr Rommelaere, était devenu gravement malade (cette personnalité éminente mourut en 1916) et le Dr Paul Héger avait été élu vice-président dès le 21 novembre 1914. Sous sa vigilante direction, le C.A. ne cessa de préparer en secret des plans visant à orienter les études futures des étu-



DR PAUL HEGER
« Second Fondateur » de l'Université.

dians vers une solide culture générale, située à la base des spécialisations nécessaires (7).

* * *

Au lendemain de la guerre, l'Université de Bruxelles se trouva — comme celle de Louvain — dans une situation dramatique. Déjà en dehors de tout fait de guerre le problème des locaux universitaires s'était trouvé posé dès le commencement du siècle. Les travaux de la Jonction, alors à leurs débuts, avaient transformé le quartier de la Putterie en un champ de décombres. « Ce qui fut un palais », disait spirituellement M. Paul Hymans en 1911, « n'est plus qu'un vestige curieux d'une ville ravagée par quelque extraordinaire bouleversement sismique. Derrière des murs lépreux et lézardés, la science se réfugie, apeurée et assourdie. »

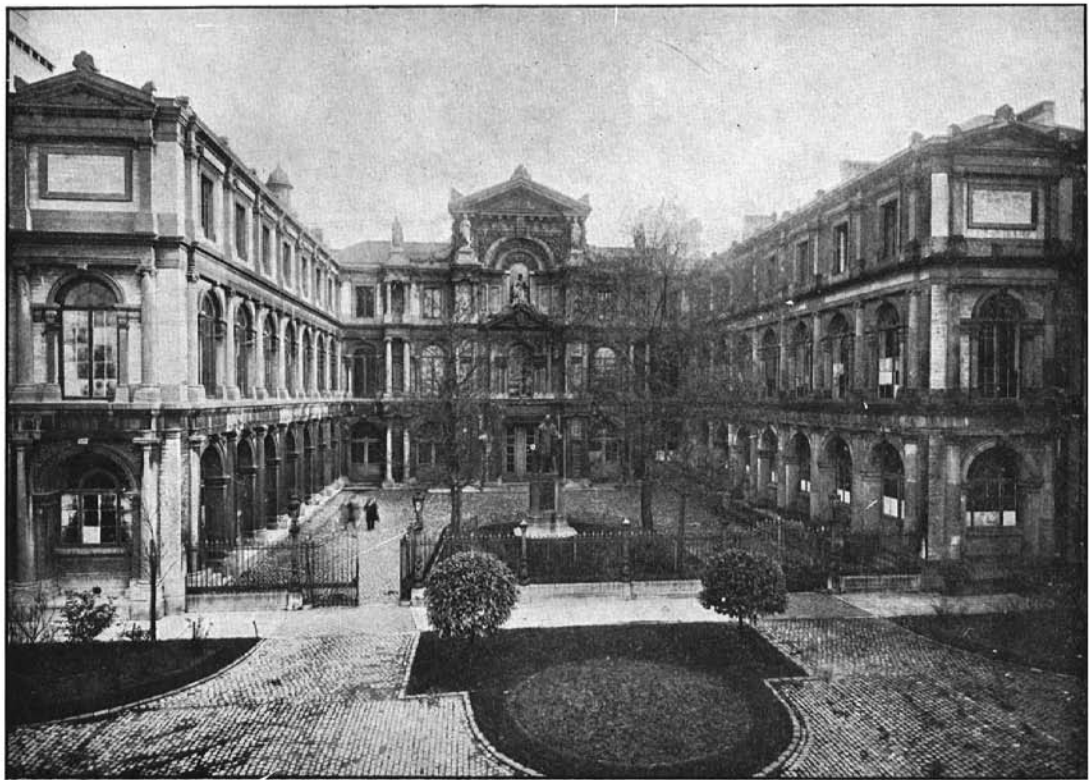
Or, au moment de la rentrée, le 21 janvier 1919, le problème se posa d'accueillir plus de trois mille étudiants (1727 de plus qu'en 1913) dans un labyrinthe de locaux de fortune, de baraquements disséminés ou de classes d'école primaire. A elle seule, l'École des Sciences politiques et sociales passait de 78 à 711 élèves. Il n'y avait virtuellement plus d'instruments dans les laboratoires. Le renchérissement de la vie, l'avitilissement progressif de la monnaie semblaient devoir fermer tout accès à l'espoir.

Et cependant, Paul Héger, président du C.A. — dénommé « le second fondateur de l'U.L.B. » —, Paul Errera, vice-président, Maurice Bourquin, administrateur, Léon Leclère, recteur, et Jean Willems, secrétaire, s'attelèrent à la tâche de notre rénovation avec une magnifique énergie. C'est à ce moment, heureusement, que les États-Unis répandirent leurs bienfaits sur la Belgique. Le Comité National de Secours et d'Alimentation ainsi que la Commission For Relief in Belgium de New-York, à l'appel de MM. Francqui et Herbert Hoover, furent autorisés à liquider leurs avoirs sous la forme de royales dotations à chacune de nos Universités. Avec le prestigieux concours de la Ville de Bruxelles et l'appui, d'une part, des membres de la famille

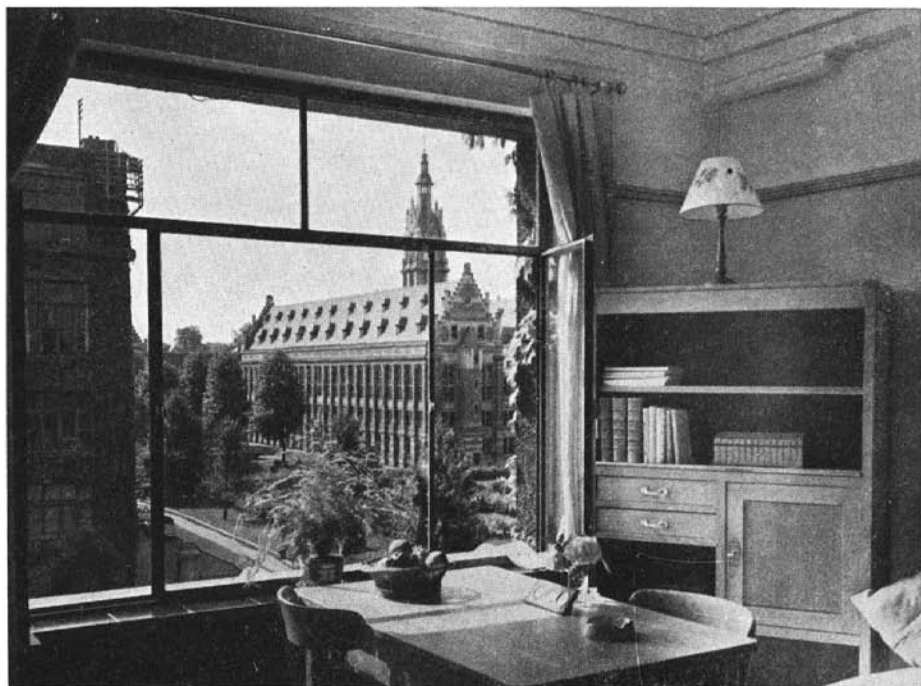
Solvay, de l'autre, d'une souscription organisée en faveur des deux Universités libres par le comité industriel et financier « Bruxelles-Louvain », notre Université put envisager un vaste plan de constructions sur les hauteurs agrestes du Solbosch. A la rentrée d'octobre 1924, l'Université installait la Faculté des Sciences, la Faculté des Sciences appliquées, ainsi que l'École de Pharmacie, dans un quadrilatère de 6.400 mètres carrés, familièrement dénommé « l'usine » et présentant un dispositif intérieur tout à fait adéquat à sa destination. Un épais manteau d'ampelopsis réussit, à la belle saison, à dégager ce bâtiment de ses apparences par trop sévères.

Depuis 1921, une autre intervention bienfaisante venait favoriser la Faculté de Médecine, celle de la Fondation Rockefeller. L'origine de ce mouvement de sympathie remontait à l'époque où le colonel Van Schaik, délégué de la Croix Rouge américaine, avait été frappé par la bonne organisation de l'hôpital de l'Océan, dirigé à La Panne, derrière le front de l'Yser, par le Dr Antoine Depage. L'intervention de la Rockefeller Foundation amena de nouveaux concours de la Ville de Bruxelles ainsi que l'aide de la Commission d'Assistance publique. Il fut décidé que le vieil hôpital Saint-Pierre de la rue Haute serait démoli et que la nouvelle Faculté s'érigerait boulevard de Waterloo, tout à côté du nouvel hôpital universitaire. Le nom de l'architecte de la Ville de Bruxelles François Malfait et celui du professeur Eugène François, de la Faculté des Sciences appliquées, restent associés à l'édification de ce somptueux ensemble, achevé en 1928.

Toutes misérables, les dernières Facultés et la bibliothèque centrale de l'U.L.B. demeuraient à leur emplacement d'autrefois. Une nouvelle intervention de la C.R.B., représentée à Bruxelles par MM. Shaler et Tuck, permit de les transférer également au Solbosch, avec la perspective d'y joindre une Cité estudiantine et de vastes terrains de sport. Fondée en 1920, la petite Maison des Étudiantes n'avait trouvé qu'un abri de fortune à la chaussée de Wavre, tandis que la Maison des Étudiants, née un an plus tard, se dissimulait dans une annexe du Palais d'Egmont. Un concours architectural fut organisé pour la construction des bâtiments d'administration, de la bibliothèque, des

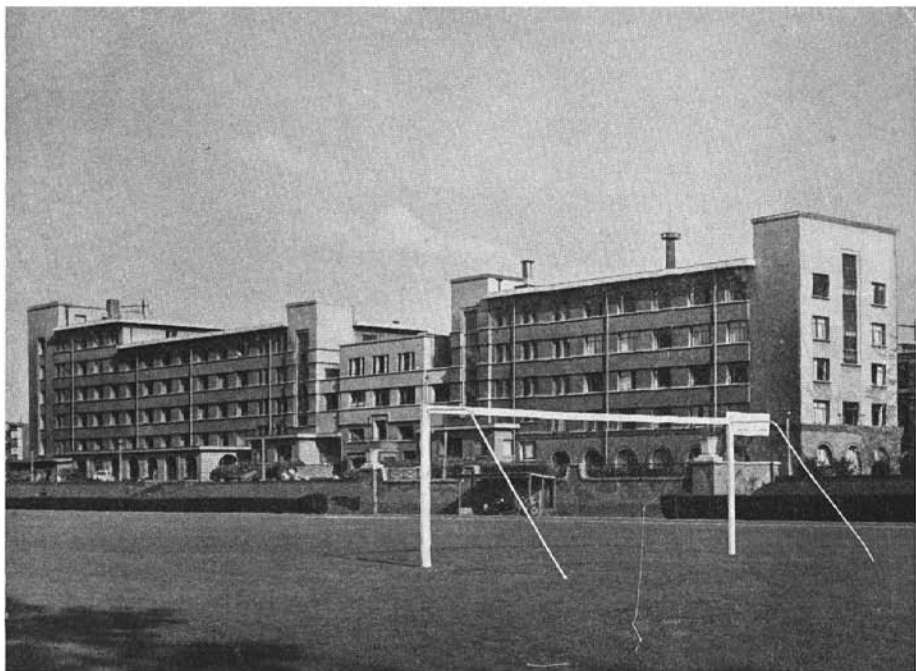


L'UNIVERSITÉ DE LA RUE DES SOLS, VERS 1900



UNE CHAMBRE D'ÉTUDIANTE (Cité universitaire)

Le regard se porte vers les bâtiments de l'administration et la bibliothèque. Au fond, la tour, de style Renaissance flamande. A gauche, l'angle des bâtiments de Science et de Polytechnique.



LA PLAINE DES SPORTS ET LA CITÉ ESTUDIANTINE PAUL HÉGER



ENTRÉE PRINCIPALE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
(Boulevard de Waterloo)

Facultés des Lettres et de Droit. Les Américains désiraient que la nouvelle Université fût construite selon les normes de l'architecture nationale. L'architecte Alexis Dumont fit choix du style flamand du XVII^e siècle. Il réussit avec bonheur à situer dans des décors du passé des bâtiments répondant aux besoins de la science la plus moderne.

Passons sur d'autres libéralités, des plus souhaitées étant donné le renchérissement de la vie et l'aggravation des inflations monétaires. Le Parlement était, dès 1922, entré dans la voie d'une participation gouvernementale à l'amélioration du standing du corps professoral. Son « geste de gratitude et de confiance » maintenait le statut indépendant des deux Universités libres sans l'exercice du moindre droit de regard.

L'année 1928 marqua un tournant décisif de l'existence de l'U.L.B. Le 14 juillet, le Conseil d'Administration tenait sa dernière séance rue des Sols et M. Bourquin adressait quelques paroles d'adieu très émues à l'inoubliable Vieille Maison. Il n'y eut dès lors, en dehors des sentiments gravés dans les cœurs des Anciens de l'U.L.B., plus d'autres souvenirs des temps héroïques que la statue de Verhaegen, transférée au Solbosch, et la pieuse reconstitution de la salle du Conseil dans le nouveau bâtiment administratif.

Ayant ses pôles d'activité au Solbosch et au boulevard de Waterloo, la vie estudiantine ne déserta cependant point le parc Léopold. Bénéficiant des largesses répétées de la famille Solvay, l'Institut de Sociologie et l'École de Commerce y poursuivirent leurs studieuses activités. L'un y célébra son vingt-cinquième anniversaire en 1927, l'autre le sien en 1929.

Cette étude n'a d'autre objet que de donner une vue d'ensemble de l'évolution de l'U.L.B. depuis ses origines jusqu'à nos jours. Le lecteur nous pardonnera donc de ne pas y trouver de détails sur une ample série d'activités secondaires : création de nouvelles sections et de nouvelles chaires, élévation de la section de pédagogie au rang d'École, organisation d'un enseignement d'histoire de l'Art et d'archéologie, fondation d'un Institut de philologie et d'histoire orientales grâce à la générosité de M. Robert Werner, tracé du Jardin expérimental Jean Massart, à Rouge Cloître (dû

à la sollicitude du Dr De Keyser), fondation de l'Institut de Zoologie Torley-Rousseau, don de l'Institut de Botanique à l'Université par M^{me} Léo Errera et ses enfants, naissance des Instituts internationaux de physique et de chimie Solvay, regroupement des Instituts de physiologie et de bio-chimie, cycle de stages industriels et d'apprentissage mécanique.

La nouvelle loi de 1929 sur l'enseignement supérieur, créatrice de licences, de doctorats et d'agrégations, provoqua un ample mouvement de réorganisation des travaux pratiques, ainsi que l'institution de cours à option et de stages pédagogiques. La bibliothèque fut modernisée selon les méthodes les plus nouvelles de la bibliothéconomie et de la bibliothéographie en usage aux Etats-Unis. Elle fut notamment flanquée de nombreuses bibliothèques-satellites spécialisées dans les instituts et les séminaires.

Arrêtons-nous un instant aux fêtes qui rehaussèrent l'inauguration solennelle de la nouvelle Université, le 23 et le 24 juin 1930. Nous l'avons dit, les cérémonies du soixante-quinzième anniversaire s'étaient encore déroulées sous le signe de l'abnégation et du sacrifice. Celles de 1930 eurent la calme majesté des réussites acquises et indiscutées.

Je revois, avec un peu d'orgueil, le défilé des cent cinquante-cinq délégués de dix-huit pays, se rendant processionnellement, en toge d'apparat, à la tribune du grand hall. Le roi Albert, ce souverain qui, dès 1928, avait appelé la Nation à la création du Fonds National de la Recherche Scientifique, assista, salué d'acclamations, à la cérémonie du 23. Le lendemain, la reine Élisabeth honorait de sa présence, avec sa légendaire bonne grâce, l'inauguration de l'École de Médecine. Ce fut à l'occasion de ces inaugurations que M. Edgar Rickard annonça que la C.R.B. couronnait ses libéralités par la dotation d'un fonds Paul Héger, à l'effet de construire enfin au Solbosch le grand home estudiantin rêvé. La générosité de M. et M^{me} Tournay-Solvay permit d'achever dès 1933 cette vaste « auberge de jeunesse ».

Comme l'a dit récemment, dans une excellente brochure, M. Robert Leclercq, secrétaire de l'U.L.B., notre Université ne cessa, de 1934 à 1940, « de grandir par la spécialisation de ses organes, le développement de son matériel didactique, l'outil-

lage de ses laboratoires, l'effectif de ses enseignants et de ses chercheurs ». C'est ainsi qu'en 1935-1936, la Faculté de Droit créa une École des Sciences criminologiques. En 1936 également, la Faculté des Sciences appliquées s'adjoignait un Institut des Constructions aéronautiques et un Institut des Télécommunications. A la demande de la Faculté de Médecine, l'Université mit sur pied un Institut de Médecine Sociale et de Médecine du Travail.

La question linguistique prit, à cette époque, place au premier rang des préoccupations des autorités universitaires. Contrairement à une légende assez tenace, l'U.L.B. n'avait guère de préventions contre des enseignements donnés dans la seconde langue. L'auteur de ce chapitre se rappelle, non sans plaisir, qu'il commença sa carrière universitaire, il y a près d'un demi-siècle, par un cours d'entretiens et de terminologie juridiques en langue néerlandaise, dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale.

Plutôt considérée comme un élément conservateur, ce fut cependant la Faculté de Droit qui, de 1934 à 1936, opéra la première son dédoublement. Il en résulta logiquement que tous les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres faisant partie de la section préparatoire au Droit et au Notariat, furent également dédoublés. Professeurs et étudiants appartenant à ces nouvelles disciplines prouvèrent de la manière la plus chaleureuse qu'ils pouvaient être *vlaamssprekend*, voire même *vlaamsvoelend*, en restant inébranlablement attachés aux principes fondamentaux de leur Maison.

Enfin l'U.L.B. témoigna d'un vif intérêt pour la santé et pour le développement physique de ses étudiants. En 1937, grâce à la générosité de M. et de M^{me} Andriess-Spanjaard, elle acheva l'édification, au Solbosch, d'un Institut d'Éducation physique, précédé d'une vaste plaine de sports, avec courts de tennis et installations de foot-ball et de basket-ball (8).

* * *

Le triomphe du nazisme en Allemagne créa une nouvelle atmosphère de guerre. Les mesures de mobilisation généralisée, en 1939,

placèrent les autorités des quatre Universités devant de graves problèmes. Puis vint l'invasion du 10 mai 1940!

Dans un livre fort émouvant, écrit dans un style sobre, le professeur Marcel Vauthier a retracé les péripéties du drame de « l'Université de Bruxelles sous l'occupation allemande » (9).

Contrairement à ce qui s'était passé de 1914 à 1918, il était cette fois de l'intérêt des Universités d'essayer de reprendre leurs travaux afin de préserver dans la mesure du possible la jeunesse contre le danger des réquisitions allemandes. Dès l'automne de 1940, il apparut que, pour l'Université de Bruxelles, cette tentative serait désespérée. En effet, le pouvoir occupant lui intima l'ordre de suspendre de leurs fonctions une quinzaine de professeurs, les uns pour des motifs raciques, les autres parce que, sans la moindre explication, ils étaient déclarés *Deutschfeindlich*. Nous ne pouvons entrer dans le détail de la résistance tenace opposée à l'occupant par le président du C.A., Lucien Graux, puis, après son décès prématuré en 1941, par le président Charles Frerichs, par le vice-président Léon Cornil et par le recteur Frans van den Dungen.

La situation devint intenable à partir du moment où le commissaire Walz fut remplacé par Dr Ipsen. Ce dernier prétendit saper l'esprit même de l'U.L.B. en lui imposant une série de remplacements aux chaires vacantes par des éléments germanophiles et collaborationnistes.

Le conflit traîna durant plusieurs mois, car les Allemands, tout en poursuivant leurs objectifs avec ténacité, désiraient conserver à Bruxelles un enseignement supérieur qu'ils espéraient graduellement soumettre à leur obédience. Finalement la crise éclata, le 25 novembre 1941, jour où les autorités universitaires décidèrent à l'unanimité de suspendre les cours plutôt que de tolérer la pénétration de traîtres notoires dans le corps enseignant. Bientôt vinrent les représailles. MM. René Marcq, président honoraire de l'Université, Léon Cornil, vice-président, et plusieurs présidents de Faculté et membres du Conseil furent incarcérés à la citadelle de Huy (jusqu'au 1^{er} mars 1942). MM. Frérichs et van den Dungen furent consignés à leur domicile (10) et plusieurs chefs de groupements étudiantins envoyés à la prison de Saint-Gilles.

Pendant plusieurs années, l'U.L.B. fut une caserne teutonne. Mais déjà la confiance dans l'avenir s'affirmait par l'organisation de cours clandestins et par l'élaboration, par des groupes de professeurs et d'autorités académiques, de réformes applicables dès la réouverture. Au même temps, l'héroïque Groupe G. participait activement aux missions clandestines de résistance et perdait, soit dans les actes de sabotage et les coups de main, soit par suite des exécutions barbares ordonnées par l'occupant, un grand nombre de ses membres.

Reconnaissons que l'Autorité allemande n'exerça aucune représaille générale à l'égard de nos jeunes gens en chômage. Ce fut un grand réconfort pour le corps professoral de voir ses étudiants reçus dans l'esprit le plus fraternel au sein des autres Universités du pays, quelles que fussent leurs opinions.

* * *

Le cauchemar prit fin le 20 novembre 1944, jour de rentrée solennelle honoré de la présence de la reine Élisabeth et du prince-régent Charles. Depuis lors, l'U.L.B. a repris, à l'appel de son énergique président M. Frerichs (président jusqu'en 1952), son tenace programme : toujours faire plus et toujours faire mieux.

En 1945, elle créait un Institut Supérieur d'Éducation Physique, annexé à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, ainsi qu'une section de journalisme au sein de la Faculté de Philosophie et Lettres. L'École des Sciences Politiques et Sociales avait complètement renoué son programme, ajoutant à ses licences celle en sciences diplomatiques et celle en sciences coloniales. Étroitement rapprochée de l'École de Commerce au point de vue administratif, elle constitua, à partir d'octobre 1946, une sixième Faculté, celle des Sciences Sociales, Politiques et Économiques.

L'année 1947 préside à la naissance du Centre de Physique Nucléaire. Deux ans plus tard naît le Service de Médecine préventive qui sera chargé, en collaboration avec le Service Social de l'U.L.B., d'organiser des examens médicaux préventifs des étudiants et des membres du personnel scientifique, administratif

et technique (11). Cette même année, l'ancienne École de Pédagogie, devenue École des Sciences de l'Éducation, met sur pied un enseignement des sciences psychologiques et un enseignement de l'orientation et de la sélection professionnelles. Et, pour en venir à ces tout derniers temps, mentionnons encore quelques créations, parmi tant d'autres : le Centre Émile Bernheim pour l'étude des affaires, à l'École de Commerce Solvay, le Centre d'Études de politique coloniale (Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Économiques), le grade de candidat-ingénieur agronome à la Faculté des Sciences, l'Institut de Statistique et le Laboratoire de calcul numérique et analogique. Des groupes de chercheurs qualifiés accentuent la vitalité de l'Institut de Sociologie.

Nous voici arrivés au début de l'année 1953. Le corps enseignant de l'U.L.B. compte 149 professeurs ordinaires, 60 professeurs extraordinaires, 54 chargés de cours, 27 chefs de travaux et 130 assistants. Si nous décomptons de ses 559 membres l'honorable phalange de ses 77 professeurs honoraires, il reste 482 hommes de science qui, sous les rubriques les plus diverses, travaillent à la tâche commune.

Le nombre des étudiants, à la fin de l'exercice 1951-1952, était de 4.548 inscrits et de 3.863 étudiants effectifs (sur ces derniers, 1,070 femmes). La fréquentation dans les diverses Facultés et Ecoles se répartit de la manière suivante : 675 étudiants en Philosophie et Lettres, 438 en Droit, 921 en Sciences, 866 en Médecine et Pharmacie, 281 aux Sciences Appliquées, 147 à l'École de Commerce Solvay, 324 aux Sciences Sociales, 130 aux Sciences de l'Éducation.

L'Université n'avait pas seulement des tâches à accomplir dans ses auditoriums et ses laboratoires. En 1893, deux vaillants pionniers, Léon Leclère et Eugène Monseur, avaient fondé « l'Université Itinérante ». Après avoir connu des fortunes diverses, l'Extension de l'U.L.B. compte aujourd'hui, grâce au fidèle concours régional de nombreux membres de l'Union des Anciens Étudiants, vingt-quatre comités locaux et une centaine de conférenciers, dont plusieurs s'exprimant dans les deux langues.

* * *

L'U.L.B. d'aujourd'hui se trouve en face de problèmes analogues à ceux qui sollicitent l'attention de ses sœurs. Il y a celui du niveau des études. Chaque année, le nombre des échecs en première année est considérable. Il est hautement déplaisant pour les professeurs titulaires d'enseignements inscrits au programme de cette première année d'avoir à se dire que tous leurs efforts et tous leurs soins sont chaque fois consacrés à de futurs récipiendaires dont soixante pour cent vont rester sur le carreau en juillet et septante-cinq pour cent en octobre. Chercher le remède dans une systématique indulgence serait un crime envers le pays et envers la jeunesse elle-même. Comment adapter l'esprit des élèves de rhétorique à des épreuves toutes nouvelles pour eux sans fausser le caractère des épreuves au degré supérieur de l'enseignement moyen? Comment faire comprendre aux jeunes étudiants que l'examen ne se prépare pas en un minimum de temps avec un maximum d'efforts de mémoire?

Faut-il en revenir à l'idée d'un examen de sélection à l'entrée à l'Université? Si oui, il faudrait que la mesure fût adoptée simultanément par les quatre Universités. Dans ce cas, cet examen serait-il une épreuve encyclopédique, en plus de celles déjà prévues par la loi, ou serait-ce une épreuve dite de maturité, épreuve qui, aujourd'hui, est, elle aussi, l'objet de bien des critiques? Beaucoup de bons esprits espèrent que la création — nettement envisagée — d'un centre de psycho-pédagogie ou de « guidance » pourrait favoriser de judicieuses sélections au cours des études universitaires.

D'une manière plus générale, le problème de l'examen et de l'enseignement des matières est brûlant d'actualité dans chacune des années universitaires. Beaucoup de professeurs et d'étudiants voudraient que l'on remplaçât les cours de caractère stéréotypé par des recherches personnelles de l'étudiant et par la formation d'équipes, lesquelles travailleraient sous la direction de nombreux assistants, eux-mêmes guidés par le titulaire de chaire.

Un autre problème est celui visant à faire de la période des études une époque formative dans le sens le plus large du mot, marquant l'étudiant de son empreinte pour le reste de son existence. Ce dernier aura virtuellement gâché sa jeunesse univer-

sitaire s'il s'est borné à passer correctement des examens, en vue d'entrer le plus tôt possible dans la carrière. Quant à la fraction de la gent estudiantine qui songe essentiellement aux plaisirs, elle doit veiller à franchir cette période de stérile excentricité sans choir dans des comportements déshonorants et nuisibles au bon renom de la vieille Maison. La chose n'est pas toujours commode, car beaucoup de jeunes gens (et aussi quelques jeunes filles), grisés par leur liberté nouvellement acquise, ont un penchant à rechercher — comme le disait déjà élégamment Goblet d'Alviella il y a un demi-siècle — « des distractions ne dénotant pas un goût fort épuré! ».

Enrichir la vie spirituelle des étudiants, leur permettre d'aborder la vie d'un clair regard assuré, c'est là le but de toute Université qui vise à former des individualités fortes, même si, ce faisant, elle court le risque de voir quelque brebis galeuse partir à la dérive. Elle encourage les sports, les voyages en groupe, les rapports fraternels avec les étudiants d'autres pays, notamment avec ceux des États-Unis. Elle suit avec sympathie la vie des Cercles, que ceux-ci soient consacrés aux débats politiques, au théâtre, au chant ou à la pratique approfondie des disciplines scientifiques.

En dehors de ces tâches générales, l'Université de Bruxelles poursuit un but qui lui est propre : la sauvegarde du principe du Libre Examen. Bien que les autorités académiques et le corps professoral cherchent, lors de chaque période de rentrée, à imprégner les étudiants du sens précis du premier article des statuts : « L'enseignement de l'Université a pour principe le Libre Examen », quantité de notions erronées circulent encore à ce propos, aussi bien dans le grand public qu'au sein de la jeunesse estudiantine.

Et, tout d'abord, il est un fait indiscutable : l'U.L.B. accueille dans ses auditoires des jeunes gens de toute opinion et de toute croyance. Il y a près d'un demi-siècle, au moment le plus aigu de la lutte des partis, Goblet d'Alviella, cependant connu pour le caractère offensif de ses convictions, n'hésitait pas à écrire : « Il ne serait ni désirable, ni possible, d'imposer à ceux qui viennent chercher l'enseignement de l'Université soit une profes-

sion de foi plus ou moins rationaliste qu'on obligerait des étudiants à signer, soit une surveillance d'opinions qui serait une forme d'inquisition à rebours. » Les étudiants, disait-il encore, « peuvent se grouper au dehors d'après leur conviction politique ou religieuse, sans que la discipline ait rien à y voir et c'est le devoir des autorités académiques de les protéger dans l'exercice de ces droits ». En résumé, si l'étudiant de l'U.L.B. a envie de faire partie de l'un ou l'autre compagnonnage, rien ne l'en empêche. La seule limite résiderait, s'il y avait lieu, dans l'affiliation à des groupements méchamment hostiles ou dans des manifestations insolentes et provocatrices (port d'insignes, etc.).

Certains groupements d'étudiants ou d'anciens étudiants sont légitimement fiers de marquer ouvertement leur attachement aux principes qui ont présidé à la naissance de leur Maison. Citons l'Association Générale des Étudiants et le Cercle du Libre Examen (fondé en 1928). Les membres de ce dernier, déclarent sur l'honneur « adhérer au principe du Libre Examen », c'est-à-dire « à la recherche désintéressée de la Vérité par la Science, impliquant le rejet du principe d'autorité en matière intellectuelle et morale, ainsi que la négation de toute Vérité révélée ».

Cette profession de foi n'a rien de provocant et est moins impérieuse que les règlements des Universités confessionnelles, imposant une profession de foi religieuse ainsi que la fréquentation des offices.

Autre naïf lieu commun : le corps professoral de l'U.L.B. ne se recruterait que parmi les athées ou parmi des libres-penseurs ne concevant l'Être des choses que sous l'aspect soit d'un chaos, soit d'un agencement purement mécanique. Cette forme de rationalisme n'est d'ailleurs pas le moins du monde condamnable en soi et il est parfaitement loisible aux esprits qui s'orientent ainsi de ne plus avoir besoin — comme le disait Cuvier jadis — de « l'hypothèse Dieu ». Mais, insistons-y, ce tour d'esprit négateur n'est pas une condition d'accès *sine qua non* à l'U.L.B. Il est, au sein du corps professoral, des israélites et des protestants libéraux. Il est permis d'honorer, selon la vieille expression chère aux « esprits affranchis » du XVIII^e siècle, un Grand Architecte de l'Univers. Beaucoup de professeurs aussi sont agnostiques,

résignés à observer une attitude expectante à l'égard des grands mystères aussi longtemps que la conscience de l'état d'imperfection de leurs sens et de leur intelligence leur aura interdit de prétendre tout comprendre et tout expliquer.

Mais ces nuances sont dominées par une volonté supérieure et unique : celle de ne chercher l'explication des choses que par des méthodes rigoureusement scientifiques et en pratiquant librement la critique. Il est permis à tout homme de nourrir une grande espérance, mais, selon le principe même du Libre Examen, il ne peut prétendre la réaliser par un acte de foi. Si petite que soit la part qu'il réserve au surnaturel et à la Révélation, cette part suffit pour l'exclure de la manière la plus formelle des rangs libre-exaministes.

Nous l'avons dit ci-dessus, l'U.L.B. a mis une soixantaine d'années à définir la notion du Libre Examen. L'esprit des fondateurs n'avait-il pas cependant embrassé tout le problème? Comme le disait déjà Théodore Verhaegen en 1856, « l'enseignement du professeur est libre et donné sous sa responsabilité personnelle. Les élèves sont libres devant le professeur comme celui-ci est libre vis-à-vis de l'Église et de l'État ». L'U.L.B. respecte les convictions intimes de ses membres à condition que celles-ci soient en harmonie avec l'objectivité scientifique qui doit présider à leurs recherches scientifiques et à leur enseignement. Si l'on veut bien jeter un coup d'œil sur la déclaration d'adhésion au principe du Libre Examen qui est soumise de nos jours aux futurs assistants de l'U.L.B. et à laquelle chacun d'eux garde d'ailleurs le droit de répondre comme il l'entend, on voit qu'elle ressemble à celle de l'A.G. et du Cercle du Libre Examen comme une sœur jumelle. Celle des assistants insiste peut-être moins sur la négation de toute Vérité révélée pour reporter tout son poids sur « le rejet de l'argument d'autorité dans les domaines de la pensée philosophique, morale et politique ». C'est que, en effet, l'évolution des faits historiques en ce dernier demi-siècle a malheureusement prouvé que des millions d'hommes ont été et sont encore prêts à refouler la vérité acquise par la science pour servir les idéaux de leur pays ou de leur parti, pour obéir, en un mot, à la règle d'airain de la Raison d'État.

Tout bien considéré, la génération de 1834 servait déjà totalement la cause du Libre Examen en exaltant l'esprit de liberté. « Celle-ci », disait l'illustre mathématicien Henri Poincaré, au cours de la magnifique conférence qu'il fit parmi nous en 1909 : « doit être sans limites, parce que si on voulait lui en imposer, on n'aurait qu'une demi-science et une demi-science, ce n'est plus la science. La pensée ne doit jamais se soumettre ni à un dogme, ni à un parti, ni à une pression, ni à un intérêt, ni à une idée préconçue, ni à quoi que ce soit, si ce n'est aux faits eux-mêmes ». Pareil idéal ne peut et ne pourra jamais être servi que dans un climat de large tolérance et de sereine objectivité (12).

NOTES

(1) Elle fut transférée l'année suivante à Louvain.

(2) Sur la fondation de l'U.L.B., voir *Théodore Verhaegen*, par Frans VAN KALKEN, étude parue dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, n^{os} 1 et 2 (1927-1928).

(3) Discours prononcé à la séance de rentrée du 6 octobre 1856.

(4) Comme il est dit ailleurs, la question des examens n'avait cessé de préoccuper le gouvernement et le monde des professeurs. La loi de 1849 avait remplacé le jury d'État par des jurys combinés, composés de professeurs des quatre universités, choisis en nombre égal par le gouvernement. La loi de 1876 permit à chaque université d'avoir son jury indépendant, possédant le droit de délivrer des diplômes légaux. Elle supprima les cours à certificats et mit fin, une nouvelle fois, au régime du graduat. Les professeurs furent partagés entre les sentiments de joie que leur donnait l'enseignement devant des auditoires nombreux et le découragement devant la nécessité d'avoir à pratiquer des coupes sombres parmi tant d'éléments médiocres et insuffisamment préparés.

(5) La loi du 12 août 1911, octroyant la personnification civile aux universités libres de Louvain et de Bruxelles, fit passer leur individualité morale au stade de l'individualité civile et consacra le rôle éminent que toutes deux jouaient dans le pays.

(6) Hector Denis avait, avec beaucoup de dignité, donné sa démission le 17 janvier 1894. Le prorecteur Léon Vanderkindere fit face à la situation avec autant de fermeté que de prudence. Dix-huit étudiants, absolument irréductibles, furent exclus de l'Université. Les cours furent momentanément suspendus. Élu recteur, le 10 février 1894, le D^r Rommelaere, très populaire parmi les étudiants, réussit enfin à calmer les esprits.

De l'Université Nouvelle, créée par Guillaume De Greef et qui ne survécut pas à la première guerre mondiale, naquit l'Institut des Hautes Études, exclusivement voué, sous les auspices de l'U.L.B., au progrès scientifique et notamment à la diffusion des résultats des plus récentes recherches spécialisées, en Belgique comme à l'étranger.

(7) Sur la période de guerre 1914-1918, voir l'ouvrage commémoratif : *L'Université de Bruxelles de 1909 à 1934*, aux pp. 18 à 28, intitulées « L'Université pendant la guerre » et dues à la plume de Léon LECLÈRE. Voir aussi le *Liber Memorialis U.L.B.* de 1920.

(8) Ne quittons pas cette période sans consacrer un souvenir aux fêtes du Centenaire du 19 et du 20 novembre 1934, fêtes de caractère plus intime que les précédentes. Le roi Léopold III assista néanmoins à la séance académique solennelle du 19, séance également honorée par la présence de trois grands disparus : le bourgmestre Adolphe Max, le président du C.A. Paul Hymans et le recteur Edouard Bogaert.

(9) *L'Université de Bruxelles sous l'occupation allemande*. Bruxelles, Cock, 1944. Voir aussi Henri LIEBRECHT : *L'Université de Bruxelles pendant la Guerre* (Bruxelles, Renaissance du Livre, s. d) et le *Liber Memorialis de 1940-1944*, par le professeur Pierre BAUDOUX.

(10) Un peu plus tard, M. Frerichs passa quelque temps à la prison de Saint-Gilles, où il avait été envoyé soi-disant pour avoir écouté les émissions anglaises de la B.B.C.

(11) Un service social de l'U.L.B. fut organisé dès 1939. Il prit de l'extension au début de la seconde Guerre mondiale, sous forme d'aide aux étudiants dans le besoin ou aux prisonniers de guerre.

Réorganisé en 1947, ce service fut dirigé par une auxiliaire sociale de métier. Il fournit une aide précieuse aux étudiants, aussi bien du point de vue matériel que moral.

(12) Nous ramenons la vaste bibliographie de notre sujet aux ouvrages essentiels qui suivent :

Léon VANDERKINDERE : *L'Université de Bruxelles de 1834 à 1884* (Bruxelles, P. Weissenbruch, 1884).

Comte GOBLET D'ALVIELLA : *L'Université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle (1884-1909)* (Bruxelles, M. Weissenbruch, 1909).

L'Université de Bruxelles de 1909 à 1934, par un groupe de professeurs (Bruxelles, Imprimerie Scripta, 1934). L'exposé général a été fait par Frans VAN KALKEN, sauf le chapitre consacré à l'Université pendant la première Guerre mondiale, écrit par Léon LECLÈRE.

Parmi les brochures, citons : *L'Université de Bruxelles au cours de son premier siècle d'existence*, par F. VAN KALKEN (dans la *Revue du Cercle des Alumni de la Fondation Universitaire*, tome VI, nos 5-6, juin-août 1935), ainsi que *L'Université de Bruxelles au cours de ce dernier demi-siècle*, par R. LECLERCQ, secrétaire de l'U.L.B. (dans *Alumni*, tome XX, nos 1-2, février 1951).

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.